

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 248

4 février 2009

SOMMAIRE

3P Solutions S.A.	11858	Luxmold S.A.	11903
Abakus Service S.A.	11858	Lux WD GmbH	11885
Access Management Luxembourg	11866	Luxwell S.à r.l.	11902
Altamira S.A., SPF	11865	Mathen Investments S.à r.l.	11883
Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF	11902	MCR SA	11903
Arbo Asset Management S.A.	11882	Netfutura S.à r.l.	11885
Arbo Property Services S.A.	11881	Paribus Fund Partners S.à r.l.	11867
ASAP Holding S.à r.l.	11896	Patron Bismarck S.à r.l.	11880
Asia S.A.	11878	Patron Eurosail S.à r.l.	11887
Au Grand Coeur S.à r.l.	11881	Patron Financing S.à r.l.	11885
Aurore Holding S.A.	11880	Patron Kummel S.A.	11868
BauTec Sàrl	11864	PG International S.A. - Polaris Group In-	
Bestwater International AG	11903	ternational S.A.	11863
Britanica Asset Management SA	11863	RANCOIS Holding S.A.	11904
Business Consultants Europe S.A.	11864	R.H. Conseil Sàrl	11902
Centuria Real Estate Asset Management		Samaro Holdings S.A.	11865
International S.A.	11868	Saxo S.A.	11866
Confiserie de Luxembourg s.à r.l.	11878	SEB Asset Management S.A.	11888
Confiserie & Natur de Luxembourg s.à r.l.		SHLF Holdings No. 1 S.à r.l.	11888
.....	11878	Siged S.à r.l.	11881
Delta Concept Investissement S.A.	11867	Solvay Pharma Finance S.à r.l.	11896
ECOFIMA - Environmental Concepts & Fi-		Treves S.A., SPF	11865
ancing Management S.A.	11881	T.S.A. Transporte S.à r.l.	11896
Financière Centuria Luxembourg S.A. ...	11868	Valugy S.A.	11884
Fondation Restena	11858	Wisson Investment Group S.A.	11867
G.C. Matériel	11868	Wisson S.A.	11858
Holding d'Investissement Commercial		ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.	11882
S.A.	11867	ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l.	
Irman International Holding S.A.	11864	11883
Irman Lux S.A.	11864	ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l.	
Kilimanjaro Investment Holding S.A.	11881	11883
Knollwood S.à r.l.	11862	ZIM China Maritime Company S.à r.l.	11884
KoSa Foreign Holdings S.à r.l.	11904	ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. ..	11884
Lemanik Asset Management Luxembourg		ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l.	11888
S.A.	11862	ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. ...	11882
Luxgest S.A.	11903		

Wisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 61.965.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009882/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02500. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Abakus Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 75.829.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009883/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03412. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

3P Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 100.858.

Austritt aus dem Verwaltungsrat

Hiermit trete ich mit Wirkung zum 31.10.2008 aus dem Verwaltungsrat der 3P-Solutions S.A., Echternach/Lux. aus.
01.10.2008.

Joachim Nels.

Référence de publication: 2009009602/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fondation Restena, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R.C.S. Luxembourg G 1.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (EN EURO)

<i>ACTIF</i>	Nts	Val. brutes	Corr. valeur	31.12.2007	31.12.2006
C. Actif immobilisé					
I. Immobilisations incorporelles	3	145 642,50	34 046,50	111 596,00	115 500,15
II. Immobilisations corporelles	3	1 937 719,24	1 200 238,55	737 480,69	649 786,45
III. Immobilisations financières	4	36 202,07	0,00	36 202,07	36 202,07
Total (C)		2 119 563,81	1 234 285,05	885 278,76	801 488,67
D. Actif circulant					
II. Créances					
Créances sur ventes et prestations de services	5	69 067,43	6 000,00	63 067,43	138 162,97
Autres créances		124 164,96	0,00	124 164,96	157 372, 54
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques pos- taux chèques et encaisse		3 410 893,41	0,00	3 410 893,41	3 404 112,15
Total (D)		3 604 125,80	6 000,00	3 598 125,80	3 699 647,66
E. Comptes de régularisation	9	27 949,71	0,00	27 949,71	21 293,77
TOTAL GENERAL (C+D+E)				4 511 354,27	4 522 430,10

PASSIF	Nts	31.12.2007	31.12.2006
A. Fonds propres			
Patrimoine	6	74 368,06	74 368,06
Autres réserves	7	2 800 116,33	2 870 116,33
Résultats reportés	7	729 462,98	29 599,64
Résultat de l'exercice	8	101 211,83	699 863,34
Total (A)		3 705 159,20	3 673 947,37
C. Dettes			
Dettes sur achats et prestations de services		324 534,33	314 598,03
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		40 366,01	34 091,59
Total (C)		364 900,34	348 689,64
D. Comptes de régularisation	9	441 294,73	499 793,09
TOTAL GENERAL (A+C+D)		4 511 354,27	4 522 430,10

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DE LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2007 (EN EURO)

	Nts	2007	2006
Recettes d'exploitation			
Abonnements DNS - LU		866 949,82	933 358,97
Produits registrars	10	189 929,78	63 801,00
		1 056 879,60	997 159,97
Autres recettes RESTENA		251 577,18	249 490,08
Autres produits d'exploitation	11	1 544 599,67	1 985 289,40
Total recettes d'exploitation		2 853 056,45	3 231 939,45
Dépenses d'exploitation			
Autres charges externes		-1 864 567,04	-1 812 965,59
Frais de personnel	12	-695 573,92	-673 096,92
Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		-271 379,88	-258 319,62
Correction de valeur pour risque et charge		0,00	149 000,00
Corrections de valeur sur actif circulant	13	-115 928,53	-79 356,16
Total dépenses d'exploitation		-2 947 449,37	-2 674 738,29
Résultat d'exploitation		-94 392,92	557 201,16
Autres intérêts et produits assimilés		130 323,75	75 256,87
Intérêts et charges assimilées		-4 565,41	-3 940,02
Résultat financier		125 758,34	71 316,85
Produits exceptionnels		70 054,65	71 627,37
Charges exceptionnelles		-208,24	-282,04
Résultat exceptionnel	14	69 846,41	71 345,33
Excédent de l'exercice		101 211,83	699 863,34

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

1. Généralités. La Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche) a été constituée en date du 19 juin 2000.

Les statuts de la Fondation ont été approuvés par arrêté grand-ducal en date du 27 juillet 2000 et ont été publiés en date du 15 janvier 2001.

La Fondation a pour objet la mise à disposition de l'accès aux réseaux « Internet » pour l'ensemble des établissements et organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la santé et de l'administration. A cet effet, la Fondation conçoit, développe, réalise et exploite un réseau téléinformatique national connecté aux réseaux de recherche paneuropéens et à l'Internet global.

Cette activité est exercée sous la dénomination projet RESTENA.

La Fondation a également pour objet d'assurer la coordination des ressources «Internet» au niveau national et international.

Cette activité, qui consiste principalement à l'attribution d'un nom de domaine et la gestion de ces noms, est exercée par la Fondation sous la dénomination «Domain Name System» abrégé DNS-LU.

2. Principes, règles et méthodes comptables. La Fondation tient ses livres en Eur et les comptes annuels ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Conversion des devises

Les transactions établies en devises durant l'exercice sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sur les avoirs en banques sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

b) Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée. Des corrections de valeur supplémentaires sont déduites lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

c) Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont déduites si des moins-values durables sont détectées.

d) Les créances sur ventes et prestations de services

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

e) Reconnaissance des résultats

Les recettes d'initialisation des domaines sont reconnues au moment de l'émission des factures. Les recettes d'abonnement des domaines ne sont reconnues que pour-la partie couverte par l'exercice. Le solde est reporté dans le compte de régularisation du passif.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles.

	Immobilisations Incorporelles 2007	Immobilisations Corporelles 2007
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice	129.000,00	1.599.191,78
- acquisitions au cours de l'exercice	16.642,50	338.527,46
- retraits	0,00	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	145.642,50	1,937.719,24
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	-13.499,85	-949.405,32
- de l'exercice	-20.546,65	-250.833,23
- annulées	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-34.046,50	-1.200.238,55
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	111.596,00	737.480,69

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

4. Immobilisations financières.

	2007	2006
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice	36.202,07	36.202,07
- acquisitions au cours de l'exercice	0,00	0,00
- retraits	0,00	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	36.202,07	36.202,07
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	0,00	0,00
- de l'exercice	0,00	0,00
- annulées	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	0,00	0,00
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	36.202,07	36.202,07

La Fondation détient 22.000 actions d'une valeur nominale de GBP 1 par action dans DANTE - Delivery of Advanced Network Technology to Europe Limited. Cette participation a été enregistrée à son coût d'acquisition.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2006 de DANTE présentent des fonds propres supérieurs au capital souscrit.

5. Créances sur ventes et prestations de services. Les créances se composent de la façon suivante:

	2007	2006
Créances	69.067,43	144.162,97
Correction de valeur forfaitaire et spécifique	-6.000,00	-6.000,00
Valeur comptable nette	63.067,43	138.162,97

6. Patrimoine. Un patrimoine initial de LUF 3.000.000,00, soit de EUR 74.368,06 a été apporté à la Fondation.

7. Résultats reportés et autres réserves. Le résultat de l'année 2006 a été affecté de la manière suivante:

	31.12.2006	Affectation	Amortissements	31.12.2007
Réserves DNS Dont investi: EUR 280.000.00	1.835.691,67	0,00	-28.000,00	1.807.691,67
Réserves RESTENA Dont investi: EUR 420.000.00	1.034.424,66	0,00	- 42.000,00	992.424,66
Résultat reporté RESTENA	29.599,64			729.462,98
Total	2.899.715,97			3.529.579,31

Le Conseil d'administration a décidé en date du 8 décembre 2005 de créer deux réserves spécifiques pour le financement de l'aménagement d'une salle de serveurs s'élevant à EUR 300.000,00 pour 'RESTENA' et EUR 280.000,00 pour 'DNS'. De plus ont été investi EUR 120.000,00 dans le réseau de télédistribution de Esch sur Alzette. Ces réserves seront amorties au même rythme que les nouvelles installations (voir note 14). La mise en service des nouvelles installations a eu lieu début 2006.

Les amortissements relatifs à cette installation ont commencé cette même année.

8. Résultat de l'exercice. Le résultat de l'exercice se compose comme suit:

	2007	2006
DNS-LU	182.098,79	390.178,30
Projet RESTENA	-80.886,96	309.685,04
Total	101.211,83	699.863,34

9. Comptes de régularisation passif. Les comptes de régularisation passif représentent la partie des abonnements encaissés au cours de l'exercice et qui seront reconnus en résultat lors de l'exercice suivant.

10. Produits registrars. En 2007, il a été décidé de montrer individuellement les revenus registrars dans le compte de profits et pertes. Les chiffres 2006 ont été adaptés en fonction.

11. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se composent comme suit:

	2007	2006
Dotation MCESR	654.264,00	801.837,00
Dotation MENFP	654.264,00	801.837,00
Subvention UE-DANTE	236.071,67	381.615,40
Reprise de provision pour risques et charges	0,00	150.000,00
Total	1.544.599,67	2.135.289,40

La dotation MENFP représente les prestations facturées aux établissements scolaires dépendant du Ministère.

12. Frais de personnel.

a) L'effectif moyen de l'exercice 2007 était de 13,5 personnes. En 2006, ce chiffre était de 13 personnes.

b) Frais de personnel

	2007	2006
Salaires et traitements	617.396,47	596.483,68
Charges patronales	65.182,20	62.910,14
Autres frais de personnel	12.995,25	13.703,10
Total	695.573,92	673.096,92

13. Corrections de valeur sur actif circulant. Les corrections de valeur sur actif circulant se composent comme suit:

	2007	2006
Provision créances douteuses de l'exercice	0,00	1.000,00
Créances irrécouvrables	115.928,53	79.356,16
Total	115.928,53	80.356,16

Le compte «créances irrécouvrables» est constitué d'abonnements de noms de domaine supprimés ou transférés vers des registrars accrédités.

14. Résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel se constitue principalement de:

Reprise sur réserve DNS investie: EUR 28.000,00

Reprise sur réserve RESTENA investie: EUR 30.000,00

Reprise sur réserve RESTENA (Réseau) investie: EUR 12.000,00

Fondation RESTENA

BUDGET POUR L'ANNEE 2008**Dépenses**

Frais d'infrastructures et de fonctionnement	2.777.450 EUR
Investissements	202.371 EUR
Total	2.979.821 EUR

Recettes

Dotations de l'Etat et l'UE	1.373.836 EUR
Services divers, autres	1.520.985 EUR
Intérêts	85.000 EUR
Total	2.979.821 EUR

FONDATION RESTENA

6, rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008093249/503/201.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06344. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

*Extrait des décisions prises lors par l'associé unique en date du 11 novembre 2008**Première résolution*L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Bob FABER, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.*Deuxième résolution*L'Assemblée nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2008:
- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009473/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2009.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG SA.

Signatures

Référence de publication: 2009009879/9285/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04851. - Reçu 133,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 novembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la société, à savoir José CORREIA et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée décide de nommer A & C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels du 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009528/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Britanica Asset Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.480.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 janvier 2009, que le siège social de la société est transféré du 2A, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz au 21, rue du Fossé, L-9522 Wiltz.

Wiltz, le 6 janvier 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009009386/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Business Consultants Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg B 99.046.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Janvier 2009

a été acceptée

la résignation des commissaire aux comptes de Iqbal Akram avec effet immédiat et confirmé l'appointement de Sandra R. Bout demeurant à 12, route de Vin, L-6794 Grevenmacher aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats viendront à échéance lors l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 14 Janvier 2009.

Pour Business Consultants Europe S.A.

Signature

Director

Référence de publication: 2009009857/4039/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04863. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

BauTec Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 94.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour BauTec Sarl

International Consulting Worldwide Sarl

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009867/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi,**(anc. Irman International Holding S.A.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 80.596.

—
Décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2008:

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009009849/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Samaro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Samaro Holdings S.A. en date du 8 décembre 2008 que:
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009449/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Treves S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.942.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Treves S.A., SPF en date du 8 décembre 2008 que:
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009444/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Altamira S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 51.715.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Altamira S.A. SPF en date du 8 décembre 2008 que:
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009450/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Access Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.564.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 novembre 2008

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des voix:

De ne pas renouveler le mandat de Mr Jean-Michel Gelhay en tant qu'administrateur et le remplacer par Mr Alain Léonard, 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

D'élire les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Mr. Patrick Littaye

Mr. Thierry Magon de la Villehuchet

Mr. Alain Léonard

Me Pierre Delandmeter

De nommer KPMG en qualité de Réviseur d'Entreprises indépendant pour la prochaine année fiscale.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009009460/2948/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Saxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

—
Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 2 juin 2008 au siège social de la société

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008 qui se tiendra en 2009.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Marc Giorgetti, demeurant au 2, route de Longwy à L-7423 Dondelange,
- Monsieur Pascal Decoppet, demeurant au 1-3, rue Jacques Balmat à CH-1211 Genève 11,
- Monsieur Philippe Dupont, demeurant au 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg.

Le mandat de commissaire de la Fiduciaire EVERARD & KLEIN avec siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig et inscrite sous le numéro RCS B 63.706 est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008 devant se tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2009009868/1652/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Holding d'Investissement Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 31.986.

Je vous prie de noter que je démissionné avec effet immédiat de mes fonctions d'administratrice de la société HOLD-ING D'INVESTISSEMENT COMMERCIAL SA (R.C.S. Luxembourg B 31.986).

Veillez effectuer toutes les formalités requises lors de la prochaine assemblée générale de la société et m'en tenir informée.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Joëlle Choucroun.

Référence de publication: 2009009863/3870/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Wisson Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Marthas.

R.C.S. Luxembourg B 62.004.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009886/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03413. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paribus Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.960.

Eingereicht zur Veröffentlichung wird die Bilanz der Gesellschaft Paribus Fund Partners S.à.r.l. für den Zeitraum 19. Juli 2007 bis 31. Dezember 2007.

Datum: 15.01.2008.

Im Auftrag Claudia Schiff

Managerin

Référence de publication: 2009009880/9326/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04918. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Delta Concept Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.979.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009900/7378/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05073. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

G.C. Matériel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 53.505.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010032/5307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00992. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Patron Kummel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 102.659.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

Première résolution

Les administrateurs acceptent le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Les administrateurs prennent note du changement d'adresse des administrateurs comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009521/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme,
(anc. Financière Centuria Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 96.465.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Financière Centuria Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 96.465, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1199 du 14 novembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532 du 10 août 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Renaud Labye, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Noël Lequeue, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexées aux présentes les procurations émanant des actionnaires représentés, qui après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de dénomination de la société Financière Centuria Luxembourg S.A. en Centuria Real Estate Asset Management International S.A. (ci-après désignée "Société Transférante").

2.- Approbation intégrale du projet de transfert de patrimoine professionnel, avec annexes, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2808 du 21 novembre 2008.

3.- Décision de transférer une partie du patrimoine professionnel constituant une branche autonome d'activité de la Société Transférante en vertu de l'article 308 bis (6) de la LSC à une société nouvelle à constituer (ci-après "Société Bénéficiaire").

4.- Approbation de la répartition et de l'apport des actifs et passifs représentant le patrimoine professionnel de la Société Transférante à la Société Bénéficiaire, conformément au projet de transfert de patrimoine professionnel, ainsi que de l'attribution des actions de la Société Bénéficiaire aux actionnaires de la Société Transférante de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la Société Transférante.

5.- Modification de l'objet social de la Société Transférante.

6.- Réduction du capital social de la Société Transférante.

7.- Renonciation à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conformément à l'article 296 de ladite loi.

8.- Refonte des statuts définitifs de la Société Transférante.

9.- Nomination et confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire de la Société Transférante.

10.- Approbation des statuts définitifs de la Société Bénéficiaire.

11.- Nomination des administrateurs et du commissaire de la Société Bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société Financière Centuria Luxembourg S.A. prend la dénomination de Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la Société Transférante exerce des activités constituant deux parties autonomes d'entreprise à savoir:

- une activité de conseil en structuration d'opérations financières, notamment en matière immobilière, et de la gestion des participations dans des sociétés de toute nature, à caractère opérationnel ou financier ("Conseil").

- une activité de domiciliataire de sociétés, telle que définie par la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. La société a été agréée comme autre professionnel du secteur financier en date du 18 mai 2006 ("Domiciliation").

L'assemblée décide donc de transférer le patrimoine professionnel liée à l'activité "Domiciliation" à la Société Bénéficiaire.

L'assemblée approuve intégralement, sur base des documents suivants, le transfert de patrimoine professionnel constituant une branche autonome d'activités de la Société Transférante, par application de l'article 308 bis (6) de la L.S.C. à la Société Bénéficiaire et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, à la date du 14 novembre 2008, tel que décrit dans le projet publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2808 du 21 novembre 2008, conformément aux dispositions de l'article 290 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales:

a) le projet de transfert du patrimoine professionnel;

b) les comptes annuels, ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société Transférante;

c) un état comptable intérimaire au 30 septembre 2008 et une situation comptable au 17 décembre 2008 de la Société Transférante.

d) le rapport du Réviseur d'entreprises daté du 23 décembre 2008, relatif à la scission dans le cadre de l'apport autre qu'en numéraire tel que défini par l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, qui conclut comme suit: "Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Tous les actionnaires présents ou représentés confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la répartition et le transfert de tous les éléments actifs et passifs de la Société Transférante à la Société Bénéficiaire, conformément aux dispositions du projet de transfert de patrimoine professionnel, ainsi que l'attribution des actions de la Société Bénéficiaire aux actionnaires de la Société Transférante de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la Société Transférante.

L'assemblée répartit de façon définitive les actifs et passifs de la manière suivante:

Actif	Financière Centuria Luxembourg S.A. (avant scission) EUR	Centuria Real Estate Asset Management International S.A. (Société Transférante) EUR	Financière Centuria Luxembourg S.A. (Société Bénéficiaire) EUR
	Au 17 décembre 2008	Au 17 décembre 2008	Au 17 décembre 2008
Frais d'établissement	2 702	2 702	0
Immobilisations	75 248	20 256	54 992
Créances (durée inf. à 1 an)	180 378	13 898	166 480
Avoirs en banques	1 087 754	207 203	880 551
Comptes de régularisation	33 560	0	33 560
Total:	1379 642	244 059	1135 583
Passif			
Capital souscrit	400 000	400 000	250 000
Réserves	16 430	16 430	0
Résultats reportés	38 263	38 263	0
Résultat de l'exercice	442 460	442 460	0
Tantièmes	(200 000)	(200 000)	0
Prime d'émission	0	0	242 460
Ecart de transfert	0	(492 460)	0
Provisions pour risques et charges	31 150	0	31 150
Dettes (durée inf. à 1 an)	147 119	27 111	120 008
Dettes (durée sup. à 1 an)	12 255	12 255	0
Compte de régularisation	491 965	0	491 965
Total:	1379 642	244 059	1135 583

La Société Transférante ne possède aucun actif immobilier.

La Société Bénéficiaire détiendra le patrimoine professionnel constituant une branche autonome d'activités relatif à l'activité de domiciliaire de sociétés et la Société Transférante détiendra le patrimoine professionnel relatif à l'activité de conseil en structuration d'opérations financières, notamment en matière immobilière, ainsi que la gestion de participations.

Quatrième résolution

Suite à l'approbation et à la réalisation définitive de la scission partielle concernant le transfert de patrimoine professionnel, l'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société Transférante qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment mais non exclusivement au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La société a également pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière, juridique, fiscale et sociale au profit de toute société ou entité de son groupe.

La société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux,

d'intervention financière et de consentir tous prêts, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société."

Cinquième résolution

L'assemblée décide suite au transfert de patrimoine professionnel de réduire son capital social d'un montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune à un montant de cent cinquante mille euros (150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions, avec une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Cette réduction de capital s'effectuant moyennant annulation de deux mille cinq cents (2.500) actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée constate et approuve le fait que le transfert à la Société Bénéficiaire issue de la scission partielle a été fait de façon provisoire sur base d'un état comptable intérimaire en date du 30 septembre 2008, et de façon définitive sur base d'une situation comptable au 17 décembre 2008 et d'un projet de transfert du patrimoine professionnel du 14 novembre 2008.

Toutes les opérations réalisées par la Société Transférante à partir du 23 décembre 2008 et concernant les éléments d'actif et de passif apportés à la Société Bénéficiaire concernant le transfert de patrimoine professionnel seront faites au profit et à la charge de la Société Bénéficiaire.

Septième résolution

L'assemblée renonce conformément à l'article 296 de la loi de 1915, à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en vertu de l'article 307 (5) de la LSC.

Huitième résolution

L'assemblée décide que les statuts définitifs de la Société Transférante suite à la scission partielle sont libellés comme suit:

Statuts de Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Titre 1^{er} . Formation - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Centuria Real Estate Asset Management International S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment mais non exclusivement au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La société a également pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière, juridique, fiscale et sociale au profit de toute société ou entité de son groupe.

La société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire,

de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière et de consentir tous prêts, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III. - Administration - Direction - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, envoyé par courrier, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par visioconférence, téléphone ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la société.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits envoyés par courrier, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature conjointe de deux délégués du Conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre IV. - Année sociale

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année,

Titre V. - Assemblée générale

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non, par écrit, envoyé par courrier, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence, téléphone ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 11. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents.

Disposition transitoire

En vertu de la loi du 19 décembre 2003 portant réglementation du maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de parties d'entreprises ou d'établissements, tous les droits et les obligations liés aux contrats de travail des membres du personnel transféré seront repris à l'identique par le nouvel employeur.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes;

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Emmanuel Limido, Directeur de Sociétés, né à Paris 16ème le 5 janvier 1959, résidant professionnellement 10 Avenue de Friedland F-75008 Paris
 - Monsieur Alain Pacaud, Directeur de Sociétés, né à Gouvieux (France) le 16 août 1946, résidant professionnellement 10 Avenue de Friedland F-75008 Paris,
 - Monsieur Thomas Meulle, employé privé, né à Deauville (France) le 16 octobre 1974, résidant professionnellement 10 Avenue de Friedland F-75008 Paris,
 - Monsieur François Bourbonnais, employé privé, né à Montréal (Canada) le 22 janvier 1959, résidant professionnellement 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 LuxembourgMonsieur Emmanuel Limido est nommé Président.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - Pricewaterhousecoopers, société de droit luxembourgeois ayant son siège social 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477
- 4) Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Le mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008.
- 5) Le siège social est fixé à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
- 6) Le Conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que les statuts définitifs de la Société Bénéficiaire suite à la scission partielle sont libellés comme suit:

Statuts de financière centuria Luxembourg S.A.

Titre 1^{er} . Formation - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "FINANCIÈRE CENTURIA LUXEMBOURG S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice des activités de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, conformément aux articles 29 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société a également pour objet le conseil aux particuliers et aux entreprises, notamment en matière de rapprochement, d'opérations de haut de bilan, de levée de fonds et d'ingénierie financière, immobilière et patrimoniale.

La société a, en outre, pour objet la prestation de services en relation avec l'administration, la constitution de sociétés et d'entreprises, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la

prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III. - Administration - Direction - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, envoyé par courrier, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la société.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits envoyés par courrier, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature conjointe de deux délégués du Conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, non actionnaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre IV. - Année sociale

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non, par écrit, envoyé par courrier, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 11. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

En vertu de la loi du 19 décembre 2003 portant réglementation du maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de parties d'entreprises ou d'établissements, tous les droits et les obligations liés aux contrats de travail des membres du personnel transféré seront repris à l'identique par le nouvel employeur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société Financière Centuria Luxembourg S.A., les actionnaires, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui de réviseur d'entreprises à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Madame Nicole Bouton, Directrice de Sociétés, né à Paris, le 17 décembre 1947, résidant professionnellement 10 Avenue de Friedland, F-75008 Paris,
 - Monsieur Emmanuel Limido, Directeur de Sociétés, né à Paris, le 5 janvier 1959, résidant professionnellement 10 Avenue de Friedland F-75008 Paris
 - Monsieur Alain Pacaud, Directeur de Sociétés, né à Gouvieux (France) le 16 août 1946, résidant professionnellement 10 Avenue de Friedland F-75008 Paris,
 - ICE S.A., ayant son siège social 2 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 130.213,
 - Monsieur Renaud Labye, Directeur de Société, né à Liège (Belgique) le 11 septembre 1977, résidant professionnellement 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg
 - Monsieur Thierry Grosjean, Directeur de Société, né à Metz (France) le 3 août 1975, résidant professionnellement 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 LuxembourgMadame Nicole Bouton est nommé Président.
- 3) Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises:
 - Pricewaterhousecoopers, société de droit luxembourgeois ayant son siège social 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477
- 4) Les mandats des administrateurs et réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009.
- 5) Le siège social est fixé à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
- 6) Le Conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dixième résolution

L'assemblée décide que, nonobstant les dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission partielle produira les effets prévus à l'article 303 (1) b) et (2) de la même loi à compter du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission partielle à l'égard des tiers.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission partielle.

Il résulte d'un Conseil d'Administration de la Société Transférante en date du 21 novembre 2008 que les documents prescrits par l'article 295 (1) a) et b) de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

Exonération des droits proportionnels

La Société requiert l'exonération des droits proportionnels sur l'apport en nature prémentionné, consistant en un transfert d'un patrimoine professionnel sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

11878

Frais

Le montant total des frais incombant aux sociétés préqualifiées en raison des présentes est estimé à 3.600,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Labye, T. Grosjean, J.-N. Lequeue, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15752. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009009904/272/517.

(090008772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.550.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 novembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ASIA S.A tenue le 5 novembre 2008 que:

1. L'Assemblée décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008152557/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Confiserie de Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Confiserie & Natur de Luxembourg s.à r.l.).**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 105.658.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Jean-Guy DEGEY, commerçant, demeurant à 7, rue du Ruisseau à B-4122 Neupré,

qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Confiserie & Natur de Luxembourg S.à r.l." avec siège social à L-9964 Huldange/Schmiede, 3, Op d'Schmëtt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.658,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C numéro 556 du 30 juillet 1998,

statuts modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 14 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1285 du 5 septembre 2002,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 683 du 4 avril 2006.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît comme dûment convoqué.

1^{re} résolution

L'associé unique préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit cent (100) parts sociales de la société dont s'agit à la société MGD-Participations s.a. avec siège social à L-9964 Huldange/Forge, 3, op d'Schmëtt, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Guy DEGEY, prénommé, qui accepte au nom de la société MGD-Participation s.a., moyennant le prix global de douze mille cinq cents (12.500,-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire.

L'assemblée constate que:

- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.
- Le cessionnaire participe aux bénéfices relatifs aux parts sociales cédées à partir de ce jour.
- Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Les comparants renoncent aux formalités de notification de la présente cession de parts à la société comme prévu à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 du fait que tous les associés et gérants sont présents à la présente assemblée.

2^e résolution

La société MGD-Participations S.A., en sa qualité d'unique associé déclare ensuite changer la dénomination sociale en "Confiserie de Luxembourg s.à r.l."

3^e résolution

L'associé unique décide de réduire l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet le commerce en général et plus particulièrement l'exploitation d'un commerce d'articles de confiserie.

4^e résolution

Suite à ces résolutions, l'associé décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier les articles 1.- et 3.- des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "Confiserie de Luxembourg s.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en général et plus particulièrement l'exploitation d'un commerce d'articles de confiserie.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation."

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Degey, GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2008. Relation: RED/2008/1553. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 janvier 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009009977/240/61.

(090008629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Aurore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.321.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 novembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AURORE HOLDING S.A tenue le 5 novembre 2008 que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008152559/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Patron Bismarck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.592.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Fabio MAZZONI au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009520/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ECOFIMA - Environmental Concepts & Financing Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 79.738.

Au Grand Coeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.450.

Siged S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 40, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 48.467.

Kilimanjaro Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.665.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONS

Par quatre jugements du 8 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- 1) ECOFIMA - Environmental Concepts & Financing Management S.A. (RCS B 79.738),
- 2) AU GRAND CŒUR SARL (RCS B 84.450),
- 3) SIGED SARL (RCS B 48.467),
- 4) KILIMANJARO INVESTMENT HOLDING S.A. (RCS B 77.665)

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

Héloïse ANTOINE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009010592/9826/38.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05154. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05157. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05158. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05160. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

(090008124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

(090008127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

(090008128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Arbo Property Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 97.195.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 janvier 2009, que le siège social de la société est transféré du 2A, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz au 21, rue du Fossé, L-9522 Wiltz.

Wiltz, le 6 janvier 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009009388/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.675.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIM PACIFIC MARITIME COMPANY S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009513/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIM ASIA MARITIME COMPANY S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009514/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Arbo Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.182.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 janvier 2009, que le siège social de la société est transféré du 2A, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz au 21, rue du Fossé, L-9522 Wiltz.

Wiltz, le 6 janvier 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009009387/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.449.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIM ATLANTIC MARITIME COMPANY S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009516/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Mathen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 102.471.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 23 décembre 2008 que la société Palamon Capital Partners, LLP, Limited Partnership ayant son siège social au 3110, Fairview Park Drive, Suite 900, USA-22042 Falls Church, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société Mathen Investments S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 102.471, à la société Jerry Saving S.A., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 116.117.

A compter de cette date, la société Jerry Saving S.A., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 116.117, détient 125 parts sociales et est devenue l'associé unique de la société Mathen Investments S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009858/6093/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.450.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZIM BARCELONA MARITIME COMPANY S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009517/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZIM China Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.674.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZIM CHINA MARITIME COMPANY S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009518/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Valugy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 61.264.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme
VALUGY S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009010416/2809/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05042. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZIM EUROPA MARITIME COMPANY S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009519/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Patron Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.637.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009522/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lux WD GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour LUX WD GmbH
International Consulting Worldwide Sarl.
2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange
Signature

Référence de publication: 2009009854/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Netfutura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.068.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse BIEL, mit dem Amtszitz in Esch-sur-Alzette.

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Thomas Ralf MÜCK, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Großherzog-Friedrich-Str. 146.
2. Herr Stefan Ludwig Michael GRUBER, Informatiker, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Großherzog-Friedrich-Str. 146.

Die Erschienenen erklärten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und baten den amtierenden Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Zweck - Benennung - Sitz - Dauer. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie ihre Abänderungsgesetze und durch vorliegende Statuten.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch-sur-Alzette.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Unterstützung beim Aufbau eines europaweiten Partnernetzwerks zur gemeinsamen Nutzung lizenzkostenfreier Softwaresysteme und alle damit in Verbindung stehenden Dienstleistungen und Nebenleistungen insbesondere solche, die das Internet betreffen und alle damit verbunden EDV- und Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen NETFUTURA S.à.r.l. an.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- Euro (zwölftausendfünfhundert Euro) und ist eingeteilt in 25 (fünfundzwanzig) Geschäftsanteile zu je 500,- Euro (fünfhundert Euro), vollständig und in bar eingezahlt, was der Notar ausdrücklich bestätigt.

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Thomas MÜCK, vorgeannt,	20 (zwanzig) Anteile
2.- Herr Stefan GRUBER, vorgeannt,	5 (fünf) Anteile
Total:	25 (fünfundzwanzig) Anteile

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Sie sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, welche nur einen einzigen Besitzer für jede einzelne anerkennt. An Nichtgesellschafter ist die Übertragung von Anteilen unter Lebenden lediglich mit dem Einverständnis aller Gesellschafter gestattet. Sollten eines Tages mehr Gesellschafter vorhanden sein, so ist die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter dem Einverständnis der Mitgesellschafter unterworfen.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen und um die Disponierungs- und Verwaltungsakte auszuführen, welche den Gesellschaftszweck betreffen.

Art. 8. Geschäftsjahr - Inventar - Gewinnverteilung. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 9. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz welche des Inventar zusammenfasst, ausgestellt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Verfügung des Nettogewinns, nach Überweisung von fünf Prozent des Gewinns auf die gesetzliche Reserve.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit oder den Bankrott eines Gesellschafter aufgelöst.

Art. 11. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden so wird die eventuelle Liquidation vom Geschäftsführer im Amt oder von einem Liquidator, der von der Generalversammlung der Gesellschaft bezeichnet wird, ausgeführt, unter Zugrundelegung der Mehrheit welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder Abänderungsgesetzen festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden nach Abzug der Passiva unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Art. 12. Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Kosten

Die Parteien erklären, dass die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, sich auf achthundertundsiebzig Euro (870,- EUR) belaufen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Zum alleinigem Geschäftsführer wird für eine unbegrenzte Dauer Herr Thomas MÜCK, vorbenannt, ernannt.
- 2.- Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.
- 3.- Der Gesellschaftssitz ist in L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass der obengennante Gesellschaftszweck einer ministeriellen Handelsermächtigung bedarf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Diese Niederschrift wurde den Erschienenen von dem Notar vorgelesen, von ihnen genämigt und von ihnen und dem Notar eigenhändig wie folgt unterschrieben.

Signé: Muck; Gruber, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15943.

Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12.500 à 0,5 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009009928/203/87.

(090008532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Patron Eurosail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.172.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 29 décembre 2008

Première résolution

Les gérants acceptent le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Les gérants prennent note du changement d'adresse des gérants comme suit

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009523/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.676.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIM HAIFA MARITIME COMPANY S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009524/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03943. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

—
Mit Wirkung zum 15. Oktober 2008, hat Herr Renzo Sechi sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates wurde Herr Matthias Müller, beruflich ansässig in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, mit Wirkung zum 15. Oktober 2008 auf unbestimmte Zeit mit der täglichen Geschäftsführung betraut.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft Dritten gegenüber durch gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied zusammen mit einem Geschäftsführer verpflichtet.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009009865/1164/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00917. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

SHLF Holdings No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.067.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, the thirtieth day of December.

Before Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Parfiso S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.133 (the Shareholder),

hereby represented by Mr. Jean Lambert, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under a private seal on December 23rd, 2008.

The said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, each in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Articles), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "SHLF Holdings No. 1 S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate purpose. The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, entities or enterprises of any form whatsoever and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the; Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to acquire and sell real estate either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate (including for the avoidance of doubts (i) the direct or indirect participation in companies and limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate and (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies);

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any service, assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(d) to borrow (including for the avoidance of doubt by entering into credit arrangements or other loan facilities) and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debt securities, loan notes or other debt instruments and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager or the board of managers (in case of plurality of managers) of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling).

The Shares bear the same rights and obligations, save as provided otherwise in the Articles.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 7. Distribution. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case the Company has only one shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case the Company has several shareholders, any transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among shareholders.

Any transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply to transfer of Shares.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of

the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at the relevant meeting.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed at any board meeting by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the relevant meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented at the relevant meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places previously approved by a resolution of the board of managers.

A manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman pro tempore of the relevant meeting, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case the minutes shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature of a manager. Such circular resolutions are deemed to be passed in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of his or their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholders can be passed in writing by all the shareholders instead of being passed at general meetings. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of Shares, which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, depreciation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profit of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) on a pro rata basis in proportion to his (their) share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of liquidation of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his (their) powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

All the Shares have been subscribed as follows:

Parfiso S.A.	12,500 (twelve thousand five hundred) Shares
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred) Shares

All the Shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash, so that the sum of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a banking certificate and the notary expressly acknowledges the funds so paid.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the present deed and it shall end on 31 December 2008.

Estimate

For the purpose of registration, the share capital of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) is valued at twelve thousand seven hundred eighty-eight Euro twenty-eight Cent (€ 12.788,28).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1.700.- (one thousand seven hundred Euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Shareholder, representing the entire share capital of the Company, has adopted the following resolutions:

1. the Shareholder resolves that the number of managers of the Company is set at 4 (four) and that the following persons are appointed as managers of the Company, each for an unlimited period of time:

(a) Claire Alamichel, private employee, whose professional address is at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(b) Ivo Kustura, lawyer, whose professional address is at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(c) Jean Lambert, master in economics, whose professional address is at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(d) Alejandro Miguel Pilato, whose address is at Minsden House, Jacks Hill Preston, Hitchin SG4 7RZ, United Kingdom;

2. the Shareholder resolves that the registered office of the Company is established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Parfiso S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.133 (l'Associé),

ici représentée par M. Jean Lambert, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 décembre 2008.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en vertu de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer (les Statuts).

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "SHLF Holdings No. 1 S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entités ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères de quelque forme qu'elle soit et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) d'acquérir et de vendre tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières (en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres personnes morales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers et (ii) l'activité de trustee en relation à des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières);

(c) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(d) d'emprunter (en ce compris par voie de conclusion d'accord en vue de se voir octroyer des crédits ou autres facilités de crédit) et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations ou tout autre titre de créance et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance de la Société (en cas de pluralité de gérants).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales (les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale) d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune.

Les Parts Sociales emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des Statuts.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Distribution. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, et un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Cession de Parts Sociales. Si la Société a un associé unique, les Parts Sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) s'appliqueront aux cessions de Parts Sociales.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pour autant que celle-ci dispose de cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par et aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) ne doit (doivent) pas être associé(s). Le (les gérants) est (sont) désigné(s), révoqué(s) et remplacé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et moyennant le respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non-expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance qui délègue ces pouvoirs déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance, par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de gérants, une convocation écrite relative à toute réunion du conseil de gérance sera envoyée à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il pourra être renoncé à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation additionnelle ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-avant sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion du conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire, et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par chaque membre du conseil de gérance. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature d'un gérant. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contracte(nt), à raison de sa ou de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions des associés pourront être prises par écrit par tous les associés au lieu d'être prises lors d'assemblées générales. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes devront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sans préjudice des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net pourra être distribué à l'associé (aux associés) au pro rata du nombre

total de Parts Sociales qu'il détient (qu'ils détiennent) dans la Société. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un acompte sur dividende.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé (les associés) qui fixera (fixeront) ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne doit être contrôlée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les Parts Sociales ont été souscrites par:

Parfiso S.A.	12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2008.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling) est évalué à douze mille sept cent quatre-vingt-huit Euros vingt-huit Cents (€ 12.788,28).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.700.- (mille sept cents Euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé susmentionné, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé décide que les membres du conseil de gérance seront au nombre de 4 (quatre) et que sont nommés gérants de la Société, chacun pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

(a) Claire Alamichel, employée privée, dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Ivo Kustura, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Jean Lambert, maître en sciences économiques, dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(d) Alejandro Miguel Pilato, dont l'adresse est à Minsden House, Jacks Hill Preston, Hitchin SG4 7RZ, Royaume Uni;

2. L'Associé décide que le siège social de la Société est établi à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui dispose personnellement de la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1802. Reçu soixante-trois euros quatre-vingt-quatorze cents 12.788,28.- € à 0,50% = 63,94.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 08 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009009929/201/397.

(090008503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

ASAP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 98.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour ASAP Holding S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009869/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

T.S.A. Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 103.913.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour T.S.A. Transporte S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009871/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Solvay Pharma Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Solvay Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.280 et ayant un capital social de trois cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 300.012.500,-),

ici représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles (Belgique) le 11 décembre 2008;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a par son mandataire requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Solvay Pharma Finance S.à.r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société notamment de prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissement dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera, également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze

(15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à intégralement par Solvay Pharmaceuticals S.à r.l. prénommée.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- EUR.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2009.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique exerçant les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

Monsieur Paul Vanderhoeven, domicilié à Evere (Belgique), rue Jean-Baptiste Desmeth, 34;

Monsieur Gérard Birchen, domicilié à Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 65.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53029. Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009009931/206/292.

(090008466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Luxwell S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 122.996.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour Luxwell S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009873/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

R.H. Conseil Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 81.887.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2008.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009009878/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01556. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.145.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 10 décembre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises

Ernst & Young, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009010397/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Bestwater International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 83.735.

Le Bilan au 01.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009884/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09606. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

MCR SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 93.924.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009885/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09629. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Luxmold S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 372.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 57.635.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009009888/1757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09807. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Luxgest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 18, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 51.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009009889/2047/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09689. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

RANCOIS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

1) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL.

2) Fin du mandat d'administrateur de:

- Mme Christine SCHWEITZER.

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Nomination comme présidente du conseil d'administration:

- Mme Virginie DOHOGNE.

Luxembourg, le 31/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RANCOIS Holding S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010497/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.635.200,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.565.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010060/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02341. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.
